



Les animaux protégés sont en danger:  
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

<b>L'Ours brun européen (<i>Ursus arctos</i>) ↔ Révision LChP</b>		
Statut au niveau mondial (IUCN)	Non menacé	
Statut dans le cadre de la Convention de Berne (Europe)	Annexe II (protection stricte)	
Statut en Suisse	Liste rouge : éteint (RE) LChP : espèce protégée selon art. 7 al. 1 LChP	
Population en Suisse	Individus isolés (pas de population)	
Répartition en Suisse	Quelques individus en déplacement depuis les Grisons (Engadine, Val Müstair, Val Poschiavo) vers la Suisse centrale et le Valais	Photo : Christoph Oeschger
<b>Conflits</b>		Photo : Christoph Oeschger
Les ours s'attaquent occasionnellement aux animaux de rente (moutons, chèvres, veaux, ânes) ou endommagent des ruches. Ils peuvent devenir un danger pour l'homme dès lors qu'ils ont appris à l'associer à la présence de nourriture.		
<b>Situation actuelle dans la Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP)</b>		
<p><b>Espèce protégée (= ne pouvant pas être chassée).</b> Selon l'art. 7 al. 2 et l'art. 12 al. 4 LChP, une régulation de la population d'ours serait théoriquement possible à titre exceptionnel avec l'assentiment préalable de la Confédération, si ces animaux portaient atteinte à leur biotope ou causaient des dégâts importants (ce qui est peu probable). L'art. 12 al. 2 LChP autorise les cantons à <b>abattre des certains individus</b> lorsqu'ils causent des dégâts importants ou présentent une menace pour l'homme. La Confédération verse des indemnités couvrant 80 % des coûts des dégâts causés par les ours.</p>		
<b>Que va changer la nouvelle loi ?</b>		
<p>Pour le moment, l'ours reste protégé (il ne peut pas être chassé, même à des fins de régulation), mais le Conseil fédéral pourra désormais en tout temps <b>l'inscrire sur la liste des espèces « régulables », ceci sans consulter le peuple ou le Parlement.</b> Il suffit qu'une pression politique suffisante s'exerce dans ce sens. Au plus tard lorsque les ours commenceront à se reproduire en Suisse, les appels à la régulation se feront plus insistants, avant même qu'une population se soit véritablement implantée dans notre pays. Chaque canton pourra décider lui-même quand et quels individus (également des jeunes) il souhaite faire abattre. Une <b>gestion coordonnée de l'ours à l'échelle internationale ne sera plus possible.</b></p>		
<b>Menaces pour l'ours actuellement — et avec la nouvelle loi</b>		
<p>En Europe occidentale, les populations d'ours sont réduites et fragiles (approximativement 25 individus dans les Pyrénées, 50 dans les Abruzzes et 60 dans le Trentin). Les effectifs n'augmentent que très lentement, car l'ours atteint tardivement la maturité sexuelle, ne se reproduit pas chaque année et ne met pas plus qu'un ou deux oursons par portée. Les ours sont encore et toujours victimes du braconnage et du trafic routier. Aussitôt qu'ils ont perdu leur crainte naturelle de l'être humain, leur destin est scellé. Or, pour la survie des populations morcelées,</p>		

Les animaux protégés sont en danger:  
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

chaque individu compte. Une implantation durable sur le territoire suisse constituerait une étape importante pour assurer la survie des populations d'ours dans les Alpes.

La révision de la LChP rendrait **impossible l'implantation d'une population d'ours viable en Suisse**, car il est très probable que ces animaux seraient inscrits sur la liste des espèces pouvant être « régulées » avant même d'avoir commencé à se reproduire régulièrement sur notre territoire : dès que des ours naîtront en liberté, des voix se feront entendre pour exiger la régulation de l'espèce et, comme pour le loup, l'abattage systématique d'une partie de sa progéniture.

**Images à télécharger**

<https://jagdgesetz-nein.ch/medias/>



**Contacts/renseignements**

Sarah Pearson Perret, Pro Natura, 079 688 72 24, [Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch](mailto:Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch)

François Turrian, BirdLife Suisse, 079 318 77 75, [francois.turrian@birdlife.ch](mailto:francois.turrian@birdlife.ch)

Océane Dayer, WWF Suisse, 076 615 71 70, [oceane.dayer@wwf.ch](mailto:oceane.dayer@wwf.ch)

Isabelle Germanier, Groupe Loup Suisse, 079 652 28 49, [romandie@gruppe-wolf.ch](mailto:romandie@gruppe-wolf.ch)

[www.loi-chasse-non.ch](http://www.loi-chasse-non.ch)